



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
du Pas-de-Calais**

Service de l'Environnement  
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ARRAS, le 16 août 2021

Dates de consultation : du 19 juillet au 8 août 2021

**Résultat de la participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une  
incidence sur l'environnement**

**Bénéficiaire**

Bureau d'Etudes FISH-PASS

Le projet d'arrêté autorisant la capture du poisson à des fins scientifiques, sanitaires ou en cas de déséquilibres biologiques a été mis à disposition du public du 19 juillet au 8 août 2021 conformément aux dispositions de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012.

Aucune remarque n'a été formulée sur le projet d'arrêté mis à disposition du public pendant 21 jours.

En conséquence, le projet d'arrêté préfectoral peut être proposé à la signature de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

